

FICHE PRATIQUE

LES ALLERGÈNES EN COSMÉTO

✍ Léa Galanopoulo

Depuis 2005, l'industrie cosmétique a l'obligation d'apposer sur ses étiquettes la présence de 26 substances allergisantes répertoriées par le Comité scientifique européen pour la sécurité des consommateurs (CSSC). Une obligation qui concerne uniquement les allergènes présents à des concentrations supérieures à 0,001 % dans les produits non rincés et à 0,01 % dans les produits rincés.

« Cette mesure est destinée essentiellement aux allergologues pour faciliter le diagnostic, et aux personnes qui se savent allergiques à une ou plusieurs de ces substances afin de pouvoir éviter les produits en contenant », indique ainsi la Febea, syndicat professionnel du secteur cosmétique. Vingt ans après, la liste établie en 1999 n'a pas évolué. Et cette mention obligatoire laisse dans le flou bon nombre de consommateurs, perdus dans une liste INCI qu'ils ne comprennent pas.

De nouveaux ajouts ?

S'il est primordial de savoir repérer ces substances sur l'étiquette des dermocosmétiques que vous conseillez, ce n'est pas suffisant ! En effet, une bonne soixantaine d'allergènes supplémentaires devrait allonger cette liste, sur les recommandations d'un avis du CSSC, émis en 2012. Pour le comité, le consommateur n'est pas suffisamment informé sur la présence de ces allergènes – principalement des parfums. •

4 crèmes visage haute tolérance à conseiller, garanties sans allergènes

Sensifine crème - SVR

Crème apaisante légère - Calm+ - Topicrem

Tolériane Ultra crème - La Roche-Posay

Lait-crème concentré - Embryolisse

LISTE DES 26 SUBSTANCES ALLERGÈNES À MENTION OBLIGATOIRE

- Alpha-isométhylionone
- Amyl cinnamal
- Amylcinnamyl alcohol
- Anise alcohol
- Benzyl alcohol
- Benzyl benzoate
- Benzyl cinnamate
- Benzyl salicylate
- Cinnamal
- Cinnamyl alcohol
- Citral
- Citronellol
- Coumarin
- Eugenol
- Evernia furfuracea extract
- Evernia Prunastri extract
- Farnesol
- Geraniol
- Hexyl cinnamal
- Hydroxycitronellal
- Isoeugenol
- Limonene
- Linalool
- Methyl 2-Otynoate
- Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde

QUELQUES SUBSTANCES ALLERGISANTES À SURVEILLER

- **Certains filtres solaires** : les benzophénones et les dérivés du camphre (quasi absents aujourd'hui), les dérivés de l'acide de *para-aminobenzoïque* (PABA), l'*octocrylène* et les *cinnamates*. Ces derniers sont souvent présents dans les fonds de teint ou les BB crèmes.
- **La méthylisothiazolinone (MIT) et la méthylchloroisothiazolinone (MCIT)** : des conservateurs qui ont remplacé les parabènes. Ils exposent à des dermatites de contact et devraient être interdits prochainement.
- **Certains détergents** : *sodium lauryl sulfate* ou *ammonium lauryl sulfate*. Très irritants, ils sont présents notamment dans le bio.
- **Des colorants capillaires** : paraphénylènediamine (PPD) et résorcinol.
- **L'alcool** : omniprésent dans bon nombre de cosmétiques, il est desséchant, irritant et permet l'entrée des substances allergisantes.
- **Les huiles essentielles**, dont certaines sont déjà présentes sur la liste des 26.
- **Les hydrolysats de protéine (*Hydrolyzed wheat protein*)** : présents dans les shampoings, notamment pour leurs propriétés fortifiantes.